



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 février 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 mars 2006

**Acquisition de la parcelle ES n° 15 appartenant à l'Etat sise Avenue
Saint-Jean d'Angély/Rue de Nambot**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2006

DELIBERATION D20060066

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Acquisition de la parcelle ES n° 15 appartenant à l'Etat sise
Avenue Saint-Jean d'Angély/Rue de Nambot**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'Etat, service du Domaine, est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée section ES n° 15, d'une superficie de 4132 m², située en entrée de ville, entre l'Avenue Saint-Jean d'Angély et la rue de Nambot.

Cette parcelle présente un intérêt certain pour la ville dans la mesure où cette dernière pourrait y aménager un parking de dissuasion pour véhicules particuliers, parking relié ensuite au centre-ville par des navettes de bus. Une telle stratégie s'inscrit dans le schéma global de développement des transports en commun, de la recherche d'économie d'énergie et du désengorgement du centre-ville.

Dans le cadre d'une cession amiable avec appel à la concurrence, cette parcelle a fait l'objet de la part de l'Etat, d'une promesse de vente au prix de 4 727 €. La Direction Générale des Impôts en a informé la Ville. Conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi n° 91-662 du 13 Juillet 1991, la Ville peut faire valoir son droit de priorité et faire connaître à l'Etat son désir d'acquérir au prix indiqué.

Compte-tenu de la situation géographique de la parcelle considérée et de la volonté de la Ville de mettre en œuvre une politique alternative au « tout voiture », il convient de confirmer notre volonté d'acquérir ladite parcelle en usant du droit de priorité reconnu par la loi.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- confirmer l'acquisition à l'Etat de la parcelle ES n° 15 au prix de 4 727 € ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir et tous documents s'y rapportant, et à payer tous les frais et droits s'y rattachant.

Les dépenses seront imputées au chapitre 77, rubrique 711, article 775 du budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)